

Roland JANVIER

L'éducation et l'évolution du contexte des MECS

Impacts sur les pratiques professionnelles

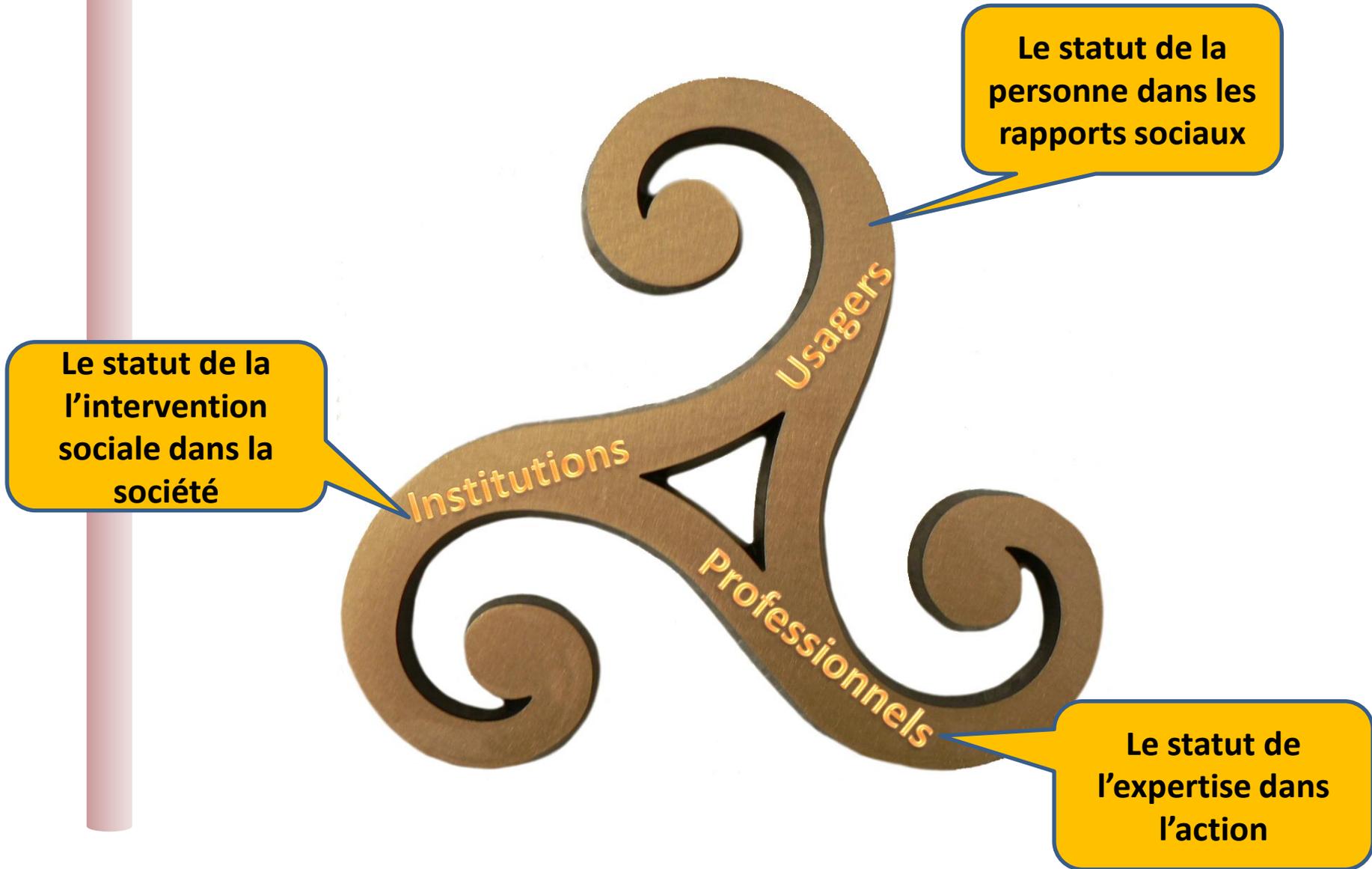
Intervention faite le 02/12/2011 à Vernon (Eure) à l'occasion des 40 ans du Centre Educatif de l'Association « Les Fontaines », MECS renommée

«Le Ricochet - Ensemble Educatif Diversifié»



www.rolandjanvier.org

Une évolution au croisement de trois logiques



Une évolution qui n'est pas linéaire

CONTRÔLE

2007 : Prévention de la délinquance

2007 : Réforme de la protection de l'enfance

2002 : Droit des usagers

1989 : Droits de l'enfant

1889 : Atteinte à la puissance paternelle

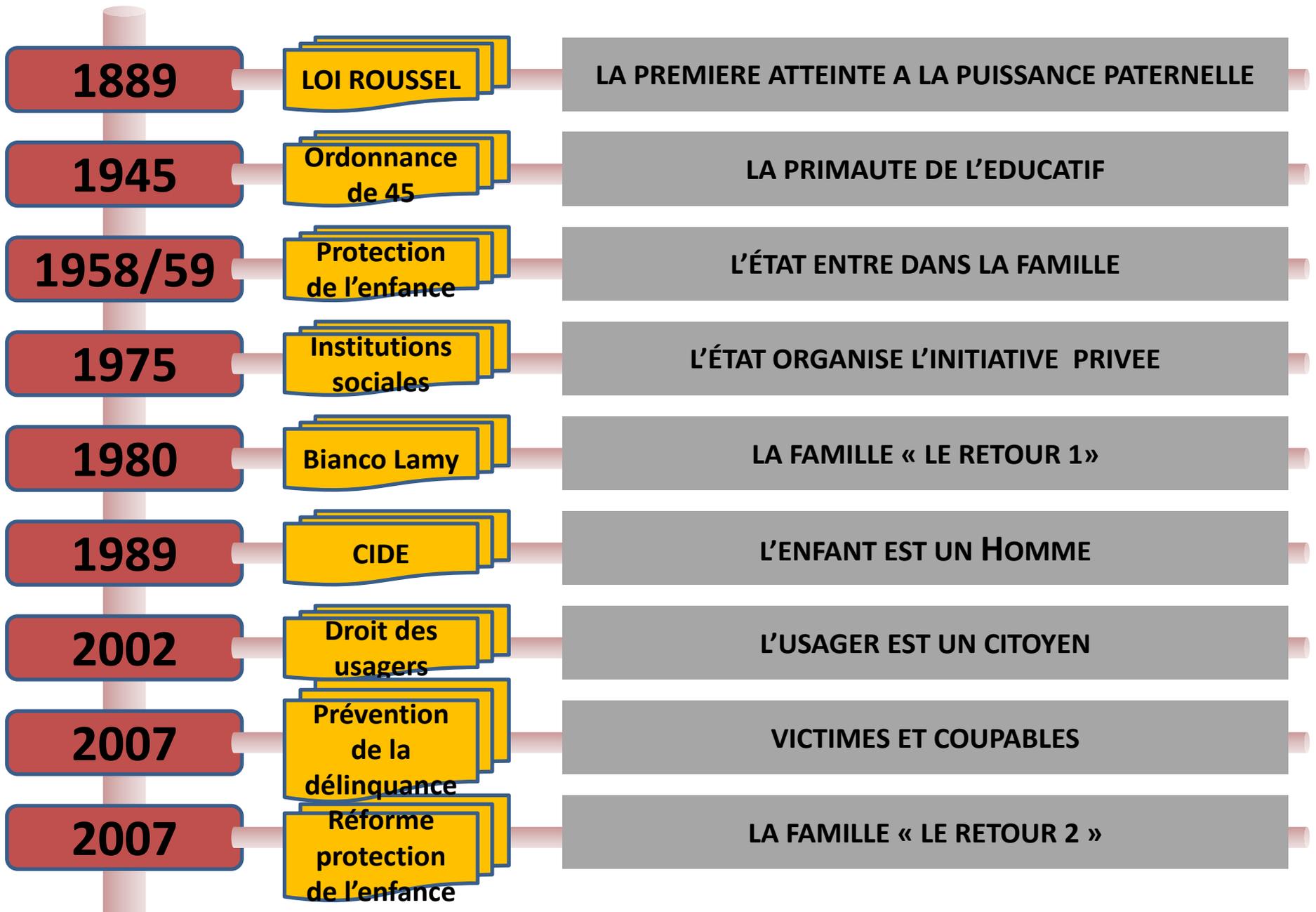
1975 : Institutionnalisation

1980 : Droit des familles

1958/59 : Assistance éducative

1945 : Mineurs délinquants

PROMOTION



1889

LOI ROUSSEL

LA PREMIERE ATTEINTE A LA PUISSANCE PATERNELLE

1945

Ordonnance de 45

LA PRIMAUTE DE L'EDUCATIF

1958/59

Protection de l'enfance

L'ÉTAT ENTRE DANS LA FAMILLE

1975

Institutions sociales

L'ÉTAT ORGANISE L'INITIATIVE PRIVEE

1980

Bianco Lamy

LA FAMILLE « LE RETOUR 1 »

1989

CIDE

L'ENFANT EST UN HOMME

2002

Droit des usagers

L'USAGER EST UN CITOYEN

2007

Prévention de la délinquance

VICTIMES ET COUPABLES

2007

Réforme protection de l'enfance

LA FAMILLE « LE RETOUR 2 »

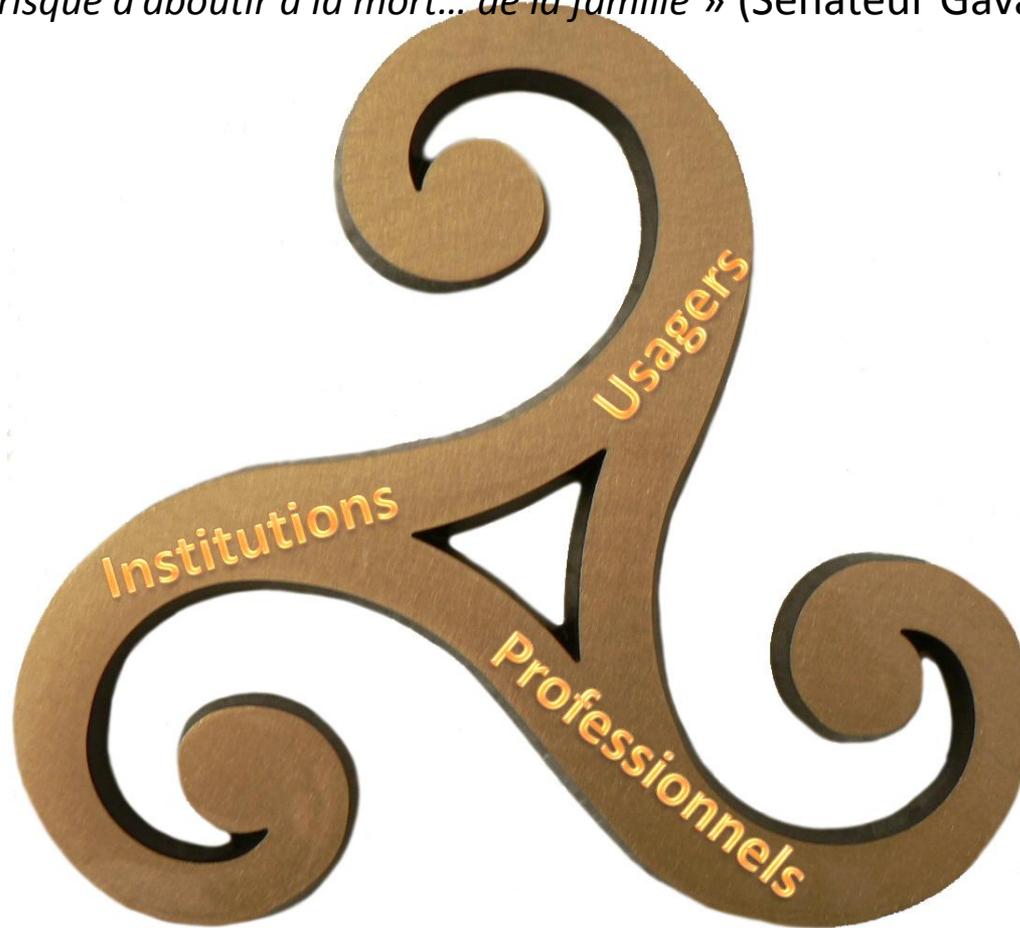
1889

LOI ROUSSEL

LA PREMIERE ATTEINTE A LA PUISSANCE PATERNELLE

- L'enfant n'est plus « soumis » à la *patria potesta*
- « *Suspecter un père, c'est les suspecter tous, suspecter une famille c'est les suspecter toutes. Cela risque d'aboutir à la mort... de la famille* » (Sénateur Gavardie)

- L'orphelinat : La bonne institution contre la mauvaise famille
- La « déchéance » paternelle
- Les mouvements pédagogiques : Les vertus de l'éducation



- La substitution
- L'autorité : La valeur de l'exemplarité
- Le charisme: Le modèle religieux

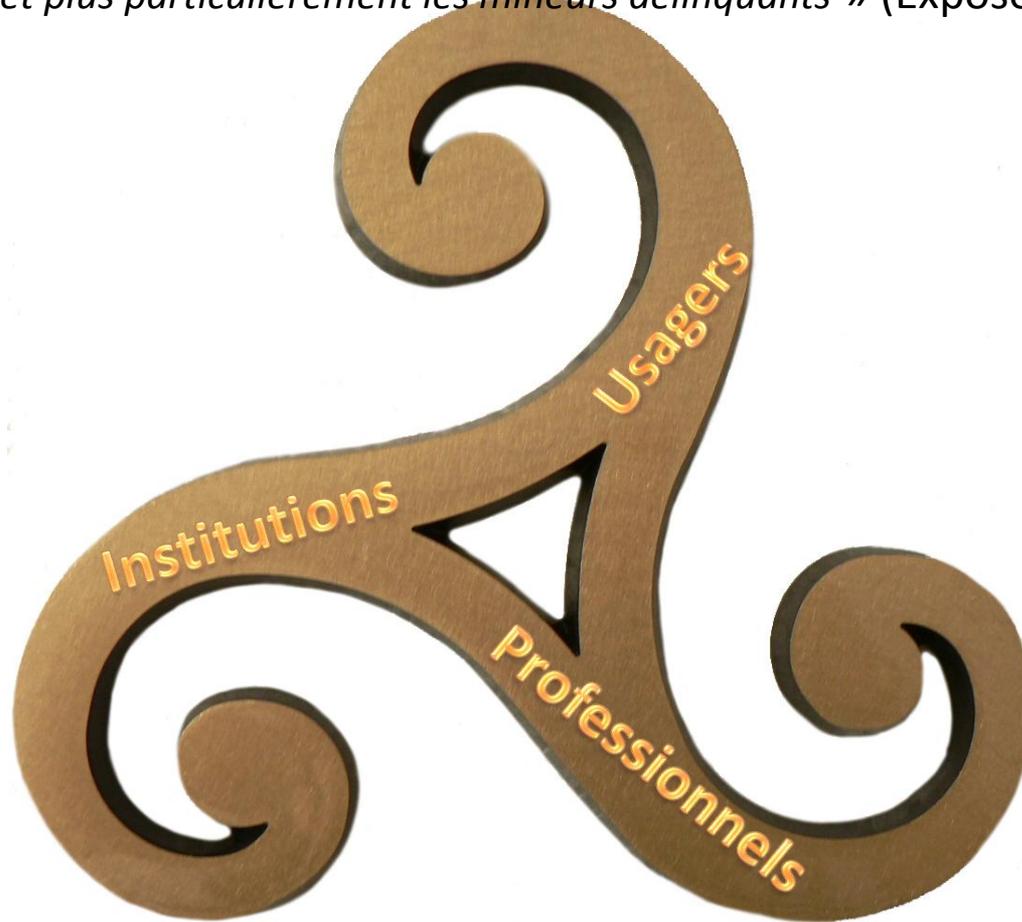
1945

Ordonnance
de 45

LA PRIMAUTE DE L'EDUCATIF

- L'enfant est digne d'être « éduqué »
- « *Le gouvernement provisoire de la République française entend protéger efficacement les mineurs, et plus particulièrement les mineurs délinquants* » (Exposé des motifs)

- L'observation
- Les vertus de l'éducation : Sport, nature, vie saine
- Les juges des enfants:



- L'entraînement :
La valeur de l'effort
- L'éducateur

1958/59

Protection
de l'enfance

L'ÉTAT ENTRE DANS LA FAMILLE

- L'enfant doit être « protégé »
- « *L'enfant doit bénéficier d'une protection spéciale et de moyens spécifiques pour se développer d'une façon saine et normale sur le plan physique, intellectuel, moral, spirituel et social* » (Déclaration internationale des droits de l'enfant)

- La diversification :
- internat/milieu ouvert
- judiciaire / administratif



- La suppléance
- La prise en charge : Pluralité des approches

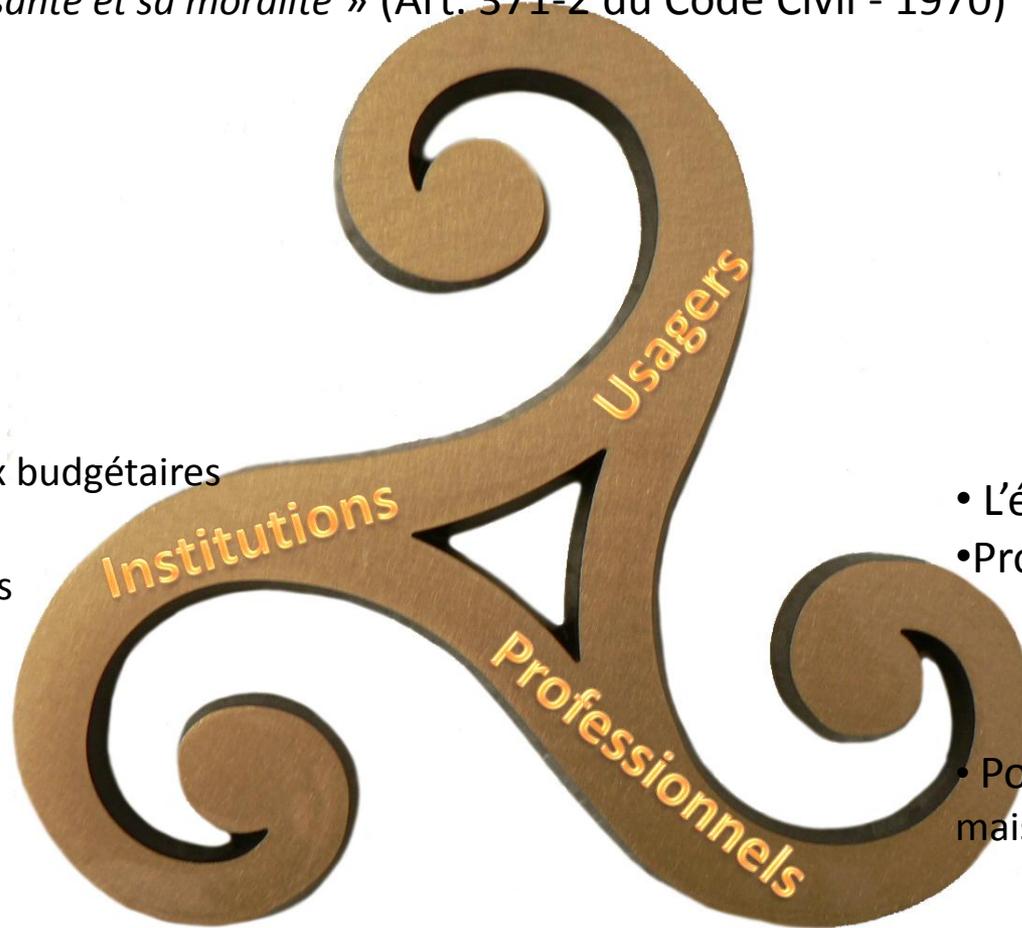
1975

Institutions
sociales

L'ÉTAT ORGANISE L'INITIATIVE PRIVÉE

- Les personnes en difficultés sont des « publics »
- L'autorité parentale « appartient aux père et mère pour protéger l'enfant dans sa sécurité, sa santé et sa moralité » (Art. 371-2 du Code Civil - 1970)

- Rationalisation : Choix budgétaires
- Organisation
- Planification : Schémas



- L'étayage
- Professionnalisation :
Diplôme d'État
d'Éducateur
(1967)
- Posture : « faire pour »
mais « être avec »

1980

Bianco Lamy

LA FAMILLE « LE RETOUR 1 »

- L'enfant et sa famille doivent être associés au projet
- « *Trop d'enfants sont retirés à leur famille sans qu'aient pu être apportés tous les moyens qui pourraient permettre à la famille de les garder* » (Préface rapport Bianco-Lamy)



- Informer : droits
- Associer : accord
- Consulter : avis
- Accompagner : défense
- Garantir : révision

- L'animation : Du « face à face » au « côte à côte »
- La collaboration : Passage du « faire pour » au « faire avec »

1989

CIDE

L'ENFANT EST UN HOMME

- L'enfant est une « personne », « autonome »
- « Favoriser l'épanouissement de la personnalité de l'enfant et le développement de ses dons et de ses aptitudes mentales et physiques dans toute la mesure de leurs potentialités » (Art.29 Convention Internationale des Droits de l'Enfant)



- Réarticuler l'individuel et le collectif : L'enfant est un individu...
- Ouvrir l'institution aux parents : De plus, l'enfant a des parents...

- L'accompagnement : L'épanouissement personnel de l'enfant
- La justification : Quelle plus-value apporte l'éducatif ?

2002

Droit des
usagers

L'USAGER EST UN CITOYEN

- L'enfant est un « citoyen »
- « *La personne accueillie doit être au centre du dispositif social et médico-social qui a été créé pour la satisfaction de ses besoins, dans le respect de sa dignité et de son intégrité.* »
(P. Guinchard-Kunstler, Sénat, 31/10/2001)

- La contractualisation :
Le projet personnalisé est « négocié » avec l'enfant et ses parents
- La participation : Enfants et parents participent à la vie de l'établissement



- La prise en compte : Passage du « faire avec » au « faire ensemble »
- La technicisation : mobilisation de nouveaux outils comme supports de la relation

2007

Prévention
de la
délinquance

VICTIMES ET COUPABLES

- Le mineur délinquant est d'abord un délinquant
- « *La politique de prévention de la délinquance contribue à l'amélioration durable de la sécurité dans tous les domaines de la vie au quotidien (transports, logements, loisirs, etc.) et au renforcement de la responsabilité civique.* » (Exposé des motifs loi n° 2007-297 du 5/03/2007)

- La répression : La logique éducative de l'après-guerre est remis en cause (CEF)
- Distinction entre les enfants victimes et les enfants coupables



- L'autorité : La valeur de la force
- La contrainte

2007

Réforme
protection
de l'enfance

LA FAMILLE « LE RETOUR 2 »

- L'enfant et ses parents sont « partie-prenantes » de sa protection
- « *L'intérêt de l'enfant, la prise en compte de ses besoins et le respect de ses droits doivent guider toute décision le concernant et constituent des principes fondamentaux sur lesquels doit reposer notre dispositif.* » (Exposé des motifs de la loi n° 2007-293 du 5/03/2007)

- La valorisation : La compétence des familles
- L'institution comme lieu de partage des savoirs et des pratiques : La mutualisation



- L'expertise professionnelle s'allie à l'expertise vécue des parents
- Les droits comme support : La promotion plutôt que la protection

Roland JANVIER

**L'éducation et l'évolution
du contexte des MECS**

Impacts sur les pratiques professionnelles



www.rolandjanvier.org



Association Les Fontaines

Abbé Pierre Marlé

Siège Administratif

Direction générale & Pôle ressources associatif

Centre polyvalent "Les Blanchères"

40 rue Louise Damasse – VERNON

Adresse postale : BP 128 - 27201 VERNON cedex

(02 32 64 35 70 7 02 32 64 35 79

Courriel : siege.asso@lesfontaines.fr

Association LES FONTAINES – Abbé Pierre Marlé

Siège social : 101 rue de Bizy - 27200 VERNON

Site Internet : www.asso-lesfontaines.fr



*Avec tous les remerciements
de l'Association « Les Fontaines »
à M. Janvier*

Pôle Protection de l'enfance

« Le Ricochet – Ensemble Educatif Diversifié »

Etablissement social pour adolescent(e)s et jeunes majeur(e)s

Capacité d'accueil : 67 places

Fonctionnement continu avec hébergement (365 jours)

Direction et service administratif

211 rue de Verdun – BP 330 - 27201 VERNON cedex

(02 32 71 02 03 7 02 32 21 58 43

Courriel : mecslericochet@lesfontaines.fr

*Enfants et adolescents en difficultés psychologiques Protection de l'enfance Handicap
moteur Guidance familiale Enfants et adolescents en difficultés psychologiques
Protection de l'enfance Handicap moteur Guidance familiale Enfants et adolescents en*